

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLADIN**

\*\*\*

**SÉANCE DU 20 JANVIER 2012**

Nombre de Membres		
afférents au conseil municipal	présents	qui ont pris part à la délibération
11	9	9

L'an deux mille douze et le vingt Janvier à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de **Monsieur Michel GROMARD**, Maire.

Présents : Michel GROMARD, André DESHAYES, David DEBEAUPUITS, Marc  
ADENIN, Gilbert KLEIN, Jean-Claude HUGUENOT, Gérard SAINT-PAUL, ,  
Etienne MERCIER, Michel GUILLEMOT

Absents excusés : Vincent DEVEIX et Patrick VINCENT

**Date de convocation**

13/01/2012

**Date d'affichage**

13/01/2012

**OBJET: VŒU - MISE A GRAND GABARIT DU CANAL ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE**

Monsieur le Maire expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France et pris connaissance des différents scénarios,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** que la situation actuelle d'un gabarit de 60 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

**SE PRONONCE** en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. En effet, ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Fait et délibéré à Villadin, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Villadin, le 9 Février 2012  
Le Maire,  
Michel GROMARD

acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- publication ou notification le

